



République du Bénin

Ministère des Enseignements maternels et primaires

**ETAT DES LIEUX DES NORMES
ET STANDARDS DE SERVICES
DANS LE SOUS-SECTEUR DES
ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET
PRIMAIRE**

Novembre 2022

RAPPORT PRODUIT PAR LE GROUPE
TECHNIQUE DE TRAVAIL DU MINISTERE
DES ENSEIGNEMENTS MATERNELS ET
PRIMAIRES

Avec le soutien du Programme Redevabilité – phase 2

**Groupe Technique de Travail sur les normes
et standards de qualité**

Président/e :

Rapporteur :

Sommaire

Introduction	4
I. Contexte et justification	4
II. Cadre méthodologique	4
1. Objectifs	4
2. Résultats obtenus	5
3. Démarche méthodologique	5
Tableau 1 : Normes et standards du sous-secteur des enseignements maternel et primaire ..	7
Tableau 2 : Récapitulatif des données	19
4. Analyse des résultats	20
III. Spécificités du sous-secteur	21
1. Mission et attributions du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	21
2. Dispositions législatives et réglementaires	22
IV. Présentation des principaux services et produits offerts aux citoyens et les standards y afférents	23
Tableau 3 : Typologie des services et produits offerts aux populations	24
V. Présentation des parties prenantes, internes et externes	31
VI. Mécanismes/cadres de redevabilité existants	31
VII. Recommandations	32
Conclusion	33
Annexe : Analyse des normes et standards existants	34

Tableaux

Tableau 1 : Normes et standards du sous-secteur des enseignements maternel et primaire

Tableau 2 : Récapitulatif des données

Tableau 3 : Typologie des services et produits offerts aux populations

- Liste des tableaux (si nécessaire)
- Composition du GTT ou liste des acteurs ayant participé à cette mission
- Liste des sigles, acronymes et abréviations

Sigles et acronymes

ALCRER	Association de Lutte Contre le Régionalisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme
COS	Comité d'Orientation et de Suivi
DGEOCS	Direction Générale de l'Evaluation et de l'Observatoire du Changement Social
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
FeRCAB	Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin
FoSIR	Fonds de Soutien aux Initiatives de Redevabilité
GPSA	Partenariat Mondial pour la Redevabilité Sociale
IGF	Inspection Générale des Finances
IGSJ	Inspection Générale des Services Judiciaires
MdSC	Maison de la Société Civile
MDC	Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MdSC	Maison de la Société Civile
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEM	Ministère de l'Energie et des Mines
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la FP
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MS	Ministère de la Santé
OCOA	Organes de Contrôle de l'Ordre Administratif
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PALIRED	Programme d'Appui à la Lutte contre l'Impunité et au Renforcement de l'État de Droit au Bénin
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SWB	Social Watch Bénin
WANEP	Réseau Ouest Africain pour l'édification de la Paix
UGP	Unité de Gestion du Projet/Programme

Introduction

L'éducation est le socle de tout développement. Ce développement passe par l'amélioration de l'offre éducative à travers la fourniture de services de qualité. Le Programme Redevabilité, objet de l'accord de programme n° 7F-08968-02 du 30 mai 2020 entre la Coopération Suisse et le Bénin, vise la création d'un environnement où les organisations de la société civile, les citoyens et les médias interagissent avec les pouvoirs publics pour offrir de meilleurs services de base aux populations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa phase 2, l'Unité de Gestion du Programme a lancé en 2021, un processus d'élaboration et d'adoption des normes de qualité dans les quatre secteurs prioritaires d'intervention du programme. Le sous-secteur des enseignements maternel et primaire étant l'un des secteurs cibles, il est prévu de faire un état des lieux des normes et standards de service de qualité.

Le présent rapport fait ressortir la quintessence de cet état des lieux.

I. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 de ce Programme de Redevabilité, il est prévu la réalisation de l'état des lieux des normes et standards de services publics ainsi que l'état de leur mise en œuvre dans les secteurs de l'eau, la santé, l'éducation et de l'état civil en vue de permettre aux citoyens de mieux jouir de leurs droits socio-économiques et politiques grâce à la systématisation de la demande et de l'offre de redevabilité ainsi qu'à l'efficacité des institutions de régulation et de contrôle.

Cette quête de la qualité dans les services délivrés aux usagers, notamment dans les secteurs sociaux, passe nécessairement par l'élaboration et l'application des normes et standards dont le respect permet de satisfaire aux exigences de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des services destinés à répondre aux besoins des usagers.

Le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, s'inscrivant dans cette dynamique, a mis en place par la note de service n° 0108/MEMP/DC/SGM/SP du 21 janvier 2022, le Groupe Technique de Travail (GTT) pour exécuter en collaboration avec l'Unité de Gestion du Programme (UGP) et les autres parties prenantes, les actions en faveur de l'inventaire des normes et standards de services publics dans notre sous-secteur en vue de leur éventuelle révision.

II. Cadre méthodologique

1. Objectifs

L'objectif général est de contribuer à l'amélioration de la qualité de services fournis aux usagers du sous-secteur des enseignements maternel et primaire.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Faire le point sur l'état des lieux des normes et standards essentiels dans la fourniture de services essentiels dans le sous-secteur ;
- Ressortir la typologie des services et produits offerts aux populations en lien avec les textes et réglementations existantes en identifiant des articles pertinents énonçant la norme et standard de qualité ;
- Présenter de façon succincte les parties prenantes, internes et externes, impliquées dans la fourniture de services essentiels ;
- Préciser les mécanismes internes et externes de redevabilité et identifier les forces et faiblesses des normes et standards décrits ;
- Élaborer une feuille de route d'actualisation des normes et standards.

2. Résultats obtenus

Cette activité a permis d'atteindre les résultats ci-après :

- Les normes et standards de management du service en vigueur au sein du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire sont recensés ;
- Les initiatives publiques d'appropriation desdites normes par les agents publics ou préposés ont été répertoriés ;
- Les capacités institutionnelles à assurer l'application des normes et standards ont été décrites ;
- Le niveau de pratique desdites normes depuis leurs entrées en vigueur a été documenté.

3. Démarche méthodologique

Dans le cadre de l'activité d'élaboration de l'état des lieux des normes et standards du sous-secteur des enseignements maternel et primaire, le Groupe Technique du Travail du MEMP a élaboré une feuille de route. Le suivi de cette feuille de route a permis :

- De faire une revue documentaire ;
- D'organiser entre les membres du GTT/MEMP, une séance de cadrage de la mission qui a permis aux membres du GTT/MEMP de s'approprier le contenu de la mission et d'échanger sur la modalité de conduite de l'opération d'état des lieux des normes et standards du sous-secteur ;
- De recenser les normes et standards du sous-secteur ;
- De circonscrire le champ de collecte de données aux acteurs locaux de l'école (Chefs de Région Pédagogique, Conseillers Pédagogiques, directeurs d'écoles, enseignants, membres de la Coordination des Associations des Parents d'Elèves, membres du Cadre Départemental de Concertation des Organisations Non Gouvernementales du sous-secteur, syndicats, points focaux éducation des mairies) des départements du Plateau, du Zou, du Couffo, de l'Atlantique, du Borgou et de l'Alibori ;
- D'organiser pendant trois (03) jours au niveau des régions pédagogiques avec les acteurs locaux ci-dessus cités des séances de collecte et d'échanges autour des principaux points suivants :
 - L'adaptabilité ou non de la norme/standard ;
 - Le niveau de connaissance de la norme/standard par les utilisateurs ;
 - Le niveau d'utilisation de la norme/standard, la caducité ou non de la norme/standard ;

- La nécessité ou non de son actualisation et autres éléments en rapport avec l'objet de la mission ;
- D'organiser un atelier de dépouillement, de traitement des données et de rédaction du rapport d'état des lieux ;
- D'organiser un atelier de validation du document en vue d'améliorer le contenu.

Cette démarche a permis de recenser quarante-sept (47) normes et standards présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Normes et standards du sous-secteur des enseignements maternel et primaire

N°	Intitulé de la norme/standard	Objet ou domaine d'application de la norme/standard	Utilisateurs de la norme/standard	Adaptabilité de la norme/standard			Niveau de connaissance de la norme/standard par les utilisateurs				Niveau d'utilisation de la norme/standard				Caducité de la norme/standard			Nécessité d'actualiser la norme/standard			Capacité (moyens et outils) institutionnelle pour l'application de la norme/standard	Obs -
				Oui	Non	A ¹	C	PAC	NC	A	BU	MU	PU	A	Oui	Non	A	Oui	Non	A		
1	Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin	Elle définit le cadre d'orientation du système éducatif au Bénin	Tous les acteurs du système éducatif	15	15	0	5	18	6	1	3	17	9	1	25	3	2	26	2	2	Toutes les structures sont dotées des moyens pour l'application de la norme	
2	Loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 portant modification de la Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin	Elle définit le cadre d'orientation du système éducation au Bénin	Les acteurs du système éducatif	14	13	3	6	11	10	3	5	10	12	3	13	12	5	18	7	5	Toutes les structures sont dotées des moyens pour l'application de la norme	
3	Loi n°2006-19 du 25 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin			25	4	1	13	14	3	0	11	15	4	0	9	20	1	19	10	1	Existence de moyens	

¹ Légende : C=Connu ; PAC=Pas assez connu ; NC=Non connu ; A=Autre ; BU=Bien utilisé ; MU=Moyennement utilisé ; PU=Pas utilisé

4	Décret n° 2018-395 du 29 août 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Education	veille à l'application stricte des textes du système éducatif	Tous les acteurs du système éducatif	14	10	6	16	11	3	0	14	11	5	0	8	21	1	22	7	1		
5	Arrêté n° 013 du 25 mars 2019 portant organisation du Certificat d'Etudes Primaires	Elle régit l'organisation et la tenue du Certificat d'Etudes Primaires	Les acteurs de l'école	15	8	7	18	9	3	0	13	11	6	0	9	21	0	21	7	2	Existence de moyens pour son application	
6	Arrêté n° 012 du 19 février 2008 portant institution et organisation du Certificat d'Etudes Primaires des Personnes à Besoins Spécifiques (mal-voyants, non-voyants, sourds et infirmes moteurs d'origine cérébrales)	régit l'organisation et la tenue du Certificat d'Etudes Primaires	Les acteurs de l'école	20	9	1	12	10	8	0	8	10	11	1	18	10	2	12	15	3	Existence de moyens	
7	Arrêté n° 190 modifiant et complétant les articles 4, 12, 13, 22, 25, 27, 28 et 29 de l'arrêté n°012 du 06 août 2009 portant institution et organisation du Certificat d'Etudes Primaires des Personnes à Besoins Spécifiques	régit l'organisation et la tenue du Certificat d'Etudes Primaires	Tous les acteurs du système éducatif	19	10	1	6	17	6	1	4	20	5	1	20	8	2	18	12	0	Existence de moyens	
8	Arrêté n° 099 du 14 juillet 2010 portant organisation des examens professionnels des enseignements maternel et primaire	régit l'organisation des examens professionnels	Tous les acteurs du système éducatif	20	9	1	4	11	13	2	4	17	7	2	9	17	4	13	15	2	Existence de moyens	

9	Arrêté n° 128 du 21 novembre 2017 portant organisation des examens pour l'obtention du Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique et du Certificat d'Aptitude Pédagogique option enseignements maternel et primaire dans les ENI	Il régit l'organisation du CEAP et CAP	Les acteurs du sous-secteur	17	11	2	14	10	5	1	10	15	4	1	15	13	2	15	14	1	Existence de moyens
10	Arrêté n° 035 du 12 février 2010 portant modalités de création, de réouverture, de transfert, de changement de dénomination, de scission et de fermeture des centres d'examen du Certificat d'Etudes Primaires	Il porte sur les modalités de création, de réouverture, de transfert, de changement de dénomination, de scission et de fermeture des centres d'examen du Certificat d'Etudes Primaires	Tous les acteurs du système éducatif	21	7	2	15	7	6	2	12	7	8	3	7	19	4	12	14	4	Existence de moyens
11	Arrêté n° 013 du 19 février 2002 instituant le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique des enseignements maternel et primaire et de Base	Organisation du Concours Probatoire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique des enseignements maternel	Tous les acteurs du sous-secteur	18	6	6	17	3	10	0	10	9	9	2	10	17	3	17	10	3	Existence de moyens

15	Arrêté n° 158 du 24 décembre 2010 portant institution d'un droit sur l'établissement des relevés de notes et la délivrance des diplômes et attestations de diplômes au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	Institue le droit sur l'établissement des relevés de notes et la délivrance des diplômes et attestations de diplômes au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	Les acteurs du sous-secteur	18	10	2	13	11	3	3	17	10	3	0	11	10	9	15	10	5	Existence de moyens
16	Arrêté interministériel n° 223 du 16 mai 2013 portant dispositions financières en matière de rétributions des indemnités et primes à l'occasion de l'organisation et du déroulement des examens et concours des ministères en charge de l'éducation nationale	Elle définit les rétributions des indemnités et primes à l'occasion de l'organisation et du déroulement des examens et concours des ministères en charge de l'éducation nationale	Les acteurs impliqués dans l'organisation et le déroulement de l'examen	17	11	2	12	9	9	0	5	10	10	0	16	10	4	16	11	3	Existence de moyens
17	Loi n° 91-008 du 25 février 1991 portant Charte des Sports en République du Bénin	Elle régleme les activités sportives en République du Bénin	Les acteurs du système éducatif	16	10	4	10	7	13	0	6	15	9	0	15	15	0	18	12	0	Existence de moyens

18	Décret n° 2007-279 du 16 juin 2007 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général	Elle porte sur les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général	Les acteurs du sous-secteur	18	10	2	3	13	9	5	6	9	10	5	10	15	5	4	18	8	Existence de moyens
19	Arrêté interministériel n° 040 du 17 août 2021 fixant le calendrier de l'année scolaire 2021-2022 dans les établissements des enseignements maternel, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle	fixe les périodes de déroulement des activités dans les écoles	Tous les acteurs du système éducatif	16	11	3	8	8	12	3	8	10	8	2	12	12	6	15	9	6	

20	Arrêté interministériel n° 016 du 1er octobre 2003 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignement secondaire général, technique et professionnel, publics et privés	fixe les sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles	Les acteurs du sous-secteur	14	8	8	9	4	10	7	7	6	5	12	5	15	10	9	11		
21	Arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs des écoles maternelles et primaires publiques Conditions de nomination de directeur d'école dans le sous-secteur	fixe les conditions de nomination de directeur d'école dans le sous-secteur		3	4	23	3	1	4	22	3	1	2	24	2	5	4	4	22		
22	Arrêté n° 279 du 30 novembre 2016 portant institution, organisation et déroulement des évaluations dans les classes des écoles primaires publiques et privées	Fixe les conditions de déroulement des évaluations dans les classes des écoles primaires publiques et privées	Les acteurs du sous-secteur	17	8	5	15	4	8	3	15	8	2	5	14	12	4	17	10	3	
23	Note de service n° 2905 du 18 décembre 2018 portant conditions d'autorisation des souscriptions dans les écoles maternelles et primaires	Elle régleme les souscriptions dans les écoles	Tous les acteurs du système éducatif	20	5	5	15	5	8	2	15	8	3	4	9	18	3	15	10	5	

24	Circulaire n° 2487 du 24 décembre 2019 portant responsabilité des directrices/directeurs d'écoles dans le fonctionnement des cantines scolaires	Conditions particulières de nomination des directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques	Tous les acteurs du sous-secteur	20	8	2	9	10	10	1	10	10	5	5	10	15	5	15	10	5			
25	Arrêté n° 103 du 26 novembre 2021 modifiant et complétant les dispositions de l'article 28 de l'arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques	Conditions particulières de nomination des directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques	Tous les acteurs du sous-secteur	20	8	2	9	10	10	1	10	10	5	5	10	15	5	15	10	5			
26	Circulaire n° 230 du 28 février 1977 portant prévention contre les accidents scolaires	Elle porte sur la prévention contre les accidents scolaires	Tous les acteurs du sous-secteur	5	13	12	11	10	8	1	10	10	9	1	15	5	1	0	15	8	7		
27	Circulaire n° 232 du 06 avril 1981 portant châtiments corporels	Interdiction de châtiments corporels	Tous les acteurs du sous-secteur	20	6	4	15	3	9	3	13	8	6	3	13	12	5	16	11	3			
28	Circulaire n° 0421 du 12 mars 2020 portant importance de la préparation de la classe et proscription des fiches standards	Préparation des classes et proscription des fiches standards	Les acteurs du sous-secteur	26	2	2	19	4	4	3	13	10	4	3	12	15	3	14	13	3			

29	Circulaire n° 0356 du 10 mars 2021 portant interdiction de l'occupation des espaces scolaires pour les manifestations (Relance)	Interdiction de l'occupation des espaces scolaires pour les manifestations	Tous les acteurs du sous-secteur	19	6	5	14	5	8	3	11	6	6	7	11	12	7	12	11	7			
30	Règlement intérieur des écoles primaires révisé n° 0548 du 26 mars 2018	Il fixe les comportements et attitudes des acteurs de l'école	Tous les acteurs de l'école	24	2	4	16	5	6	3	12	9	3	6	9	16	5	11	14	5			
31	Communiqué n° 2103 du 13 janvier 2020 portant profil des enseignants à recruter par les promoteurs des établissements privés	Elle régleme le recrutement des enseignants dans les écoles privées	Tous les acteurs du sous-secteur	14	9	7	9	5	10	6	5	7	10	8	5	13	1	2	10	10	10		
32	Politique nationale de santé scolaire et universitaire (année 2006)	Promeut la santé scolaire et universitaire	Tous les acteurs du système éducatif	22	5	3	14	7	6	3	11	11	5	3	4	21	5	7	19	4			
33	Cadre d'orientation de la qualité scolaire (novembre 2019)	fixe l'orientation de la qualité scolaire	Tous les acteurs du sous-secteur	15	5	10	7	6	10	7	6	5	10	9	7	12	1	1	10	11	9		
34	Arrêté n° 185 du 30 juillet 2009 portant créations, extensions, scissions, fermetures, compressions, changements de dénomination, transferts et gémérations des écoles maternelles et primaires publiques	Fixe les conditions de création des écoles maternelles et primaires	Tous les acteurs du sous-secteur	14	7	9	7	4	11	8	6	3	10	11	9	8	1	3	13	5	12		

35	Arrêté n° 097 du 04 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du conseil consultatif national des enseignements maternel et primaire	Fixe les conditions du fonctionnement du CCN	Tous les acteurs du sous-secteur	14	5	11	4	5	13	8	3	5	8	14	4	9	17	8	6	16		
36	Arrêté n° 028 du 17 avril 2008 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Technique d'Appui la Décentralisation dans l'Education (CTADE)	Elle constitue un cadre de dialogue avec les autorités communales pour la mise œuvre et le suivi de la décentralisation de l'éducation	Structures centrales et décentralisées	13	9	8	5	9	8	8	5	8	4	13	5	10	15	9	10	11		
37	Guide d'appui à la gestion de l'école dans le contexte de la décentralisation	Gestion améliorée de l'école dans le contexte de la décentralisation	Tous les acteurs locaux de l'école	17	8	5	15	12	3	0	12	15	3	0	13	12	5	14	10	6		
38	Ecole de Qualité Fondamentale (EQF) 3ième définition	Elle fixe les normes requises pour avoir une école de qualité	Tous les acteurs de l'école	21	6	3	18	9	3	0	15	10	5	0	16	5	9	18	9	3		
39	Arrêté interministériel n° 094 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de la prime d'équipement et de la documentation allouée aux personnels enseignants de				14	10	6	17	10	3	0	16	9	5	0	6	17	7	13	12		

	l'enseignement du premier degré																					
40	Arrêté interministériel n° 095 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de l'indemnité de craie des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré			19	10	1	15	9	6	0	14	10	4	2	16	14	0	18	10	2		
41	Arrêté interministériel n° 096 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de la prime unique de première installation allouée aux personnels enseignants de l'enseignement du premier degré			15	13	2	12	14	4	0	11	15	3	1	13	10	7	19	10	1		
42	Arrêté interministériel n° 097 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de la prime d'habillement des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré			16	10	4	13	12	5	0	14	15	1	0	13	15	2	16	10	4		
43	Arrêté interministériel n° 098 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de la prime de risques inhérents à l'emploi des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré			14	10	6	12	11	7	0	13	7	9	1	16	10	4	15	13	2		

44	Arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques			15	9	6	16	10	4	0	12	9	6	3	13	11	6	14	12	4		
45	Arrêté n° 103 du 26 novembre 2021 modifiant et complétant les dispositions de l'article 28 de l'arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques			14	10	6	15	10	5	0	15	10	5	0	11	15	4	12	17	1		
46	Arrêté n° 206 du 12 août 2016 portant réglementation de la politique de mutation des personnels des enseignements maternel et primaire			18	10	2	16	6	6	2	14	10	6	0	12	13	5	17	10	3		
47	Arrêté n° 029 du 03 juillet 2019 portant réglementation des mutations des personnels administratifs du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire			13	10	7	17	7	6	0	13	11	6	0	13	17	0	18	12	0		

Tableau 2 : Récapitulatif des données

Critères d'appréciation	Adaptabilité de la norme/standard			Niveau de connaissance de la norme/standard par les utilisateurs				Niveau d'utilisation de la norme/standard				Caducité de la norme/standard			Nécessité d'actualiser la norme/standard		
	Oui	Non	A	C	PAC	NC	A	BU	MU	PU	A	Oui	Non	A	Oui	Non	A
Total	796	418	226	574	405	343	119	479	479	294	181	548	619	273	689	511	240
Pourcentage	55,3	29,0	15,7	39,9	28,1	23,8	8,3	33,3	33,3	20,4	12,6	38,1	43,0	19,0	47,8	35,5	16,7

Légende : C=Connu ; PAC=Pas assez connu ; NC=Non connu ; A=Autre ; BU=Bien utilisé ; MU=Moyennement utilisé ; PU=Pas utilisé

4. Analyse des résultats

Dans l'ensemble, les normes sont adaptables en moyenne à 55,3%. Pendant que la norme relative à la Circulaire n° 0421 du 12 mars 2020 portant importance de la préparation de la classe et proscription des fiches standards affiche le plus fort taux plus adaptabilité (86,7%), celle relative à l'Arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination affiche le taux le plus faible (10,0%). Convient-il de faire remarquer que la Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin est jugée le plus non adaptable par les acteurs (50%).

En ce qui concerne la connaissance ou non de ces normes, en moyenne, 2 personnes sur 5 déclarent les connaître. Mais la norme la plus connue est la Circulaire n° 0421 du 12 mars 2020 portant importance de la préparation de la classe et proscription des fiches standards (63,3%) et les moins connues sont :

- Le Décret n° 2007-279 du 16 juin 2007 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de gémination, de transfert, de fermeture, de changement de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général
- L'Arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs des écoles maternelles et primaires publiques (10,0%).

Par ailleurs, en moyenne 32,1% des acteurs déclarent n'avoir aucune connaissance des dites normes.

Lorsqu'on s'intéresse à l'utilisation des normes et standards recensés dans le sous-secteur, il apparaît qu'en moyenne elles sont aussi bien que moyennement utilisées par 1 personne sur 3. La norme la plus bien utilisée par les acteurs (56,7%) est l'Arrêté n° 158 du 24 décembre 2010 portant institution d'un droit sur l'établissement des relevés de notes et la délivrance des diplômes et attestations de diplômes au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire et les moins bien utilisées (10,0%) sont : la Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin, l'Arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs des écoles maternelles et primaires publiques Conditions de nomination de directeur d'école dans le sous-secteur et l'Arrêté n° 097 du 04 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du conseil consultatif national des enseignements maternel et primaire. Dans ce registre, la Loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant modification de la Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin est déclarée pas utilisée par relativement le plus grand nombre d'acteurs (40,0%).

Quant à la caducité des normes/standards en vigueur dans le sous-secteur, en moyenne 38,1% des acteurs les jugent caduques, alors que le Décret n° 2018-395 du 29 août 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Education, Arrêté n° 013 du 25 mars 2019 portant organisation du Certificat d'Etudes Primaires et Politique nationale de santé scolaire et universitaire (Année 2006) sont chacun à 70% jugés non caduque par les acteurs. La loi la Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin est jugée la plus caduque par 83,3% des mêmes acteurs. Après s'être prononcé sur l'adaptabilité, la connaissance, l'utilisation et la caducité de ses normes en vigueur, la nécessité de leur actualisation est le dernier critère soumis à leur appréciation. A ce sujet, en moyenne (47,8 %) des acteurs estiment qu'il est nécessaire de les actualiser. Comme on pouvait s'attendre au regard des appréciations des acteurs sur la caducité des normes, la nécessité d'actualiser la Loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Education Nationale

en République du Bénin est la plus souhaitée (86,7%) alors que l'actualisation de la politique de santé scolaire et universitaire est la plus non souhaitée.

III. Spécificités du sous-secteur

1. Mission et attributions du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

Conformément aux conventions internationales, aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire a pour mission, la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation de la politique générale de l'Etat dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire. A ce titre, il est chargé :

- D'élaborer et mettre en œuvre les stratégies, les normes et standards techniques applicables au secteur ;
- De promouvoir le plan de développement du sous-secteur ;
- De valoriser et développer les pratiques innovantes ;
- D'établir et mettre en œuvre la carte scolaire, en liaison avec les autorités compétentes et les collectivités territoriales pour l'égalité d'accès à l'enseignement ;
- De mettre en œuvre les réformes nécessaires à l'introduction des langues étrangères dans le système éducatif formel ;
- De développer l'éducation civique et citoyenne ainsi que des activités culturelles en collaboration avec les ministères concernés ;
- D'assurer la diffusion des programmes de formation ;
- De valoriser les programmes d'incitation à la scolarisation notamment celle des filles, des personnes défavorisées et/ou à besoins spécifiques ;
- De développer la recherche pédagogique et les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'animation visant à améliorer la qualité des enseignements ;
- De mettre en œuvre les normes et les conditions de formation initiale et continue des formateurs ;
- D'élaborer et mettre en œuvre les modalités d'évaluation des apprentissages, des formations professionnelles, de matériel didactique et d'orientation scolaire, en liaison avec les objectifs de formation et les programmes d'enseignement ;
- D'élaborer et mettre en œuvre la politique de modernisation, d'innovation et d'entretien des zones, infrastructures et équipements de toutes les directions et structures du ministère ;
- De mettre en œuvre les conditions de recrutement, d'affectation et de promotion des enseignants ainsi que les conditions de leur habilitation à exercer la profession ;
- De mettre en œuvre les activités liées à l'agrément, à la normalisation et à la promotion des écoles maternelles et primaires publiques et privées et des écoles publiques et privées de formation des formateurs ;
- De fournir aux écoles maternelles et primaires des matériels didactiques et autres équipements et fournitures dans la limite de ses possibilités ;
- D'assurer la coordination des activités avec les partenaires techniques et financiers dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire ;
- De collaborer avec les organisations non gouvernementales intervenant dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire et de superviser leurs activités ;
- D'élaborer et mettre en œuvre les mesures de prise en charge et d'éveil de la petite enfance.

Dans l'exercice de ses attributions, le ministère :

- Tient dûment compte des orientations du Conseil national de l'Education relatives :
 - Aux projets de politiques, de stratégies, de lois et de règlements concernant le secteur ;
 - Aux Projets de budgets du secteur ;
- Met en œuvre les décisions du Conseil national de l'Education portant sur les normes et standards techniques applicables dans le système éducatif national et, notamment, soumet à sa validation, les choix fondamentaux concernant :
 - Le contenu des programmes d'enseignement et/ou de formation ;
 - Les stratégies d'évaluation des apprentissages ;
 - Les projets de recrutement des enseignants ;
 - Les approches pédagogiques et les normes de qualité du système éducatif dans le secteur des enseignements maternel et primaire ;
 - Les standards applicables aux infrastructures ;
- Requier l'avis conforme du Conseil national de l'Education pour :
 - Nommer ou proposer pour nomination aux postes de responsabilité ;
 - Procéder à la mutation du personnel ;
 - Procéder à l'homologation et à la certification des établissements ;
- Consulte le Conseil national de l'Education sur tout projet de décision majeure relative au sous-secteur des enseignements maternel et primaire.

2. Dispositions législatives et réglementaires

L'administration du système éducatif béninois a connu des mutations depuis la promulgation de la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, qui a fixé les bases du développement de l'éducation nationale dans ses nouvelles réformes. En effet, les articles 8, 12 et 13 de ladite loi, font obligation à l'Etat et aux collectivités publiques d'assurer l'éducation de la jeunesse, de manière équitable, en garantissant le droit à l'éducation à tout enfant en âge de scolarisation et la gratuité progressive de l'enseignement, à travers les écoles publiques qui peuvent être complétées par celles mises en place par les communautés laïques ou religieuses.

Dans le processus de la décentralisation, une passerelle relie le MEMP aux communes à travers la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale en République du Bénin modifiant la loi 97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des communes en République du Bénin. L'article 43 de cette loi confère à la commune la charge de la construction, de l'équipement et des réparations des établissements publics de l'enseignement maternel et primaire. C'est en outre, la commune qui assure l'entretien de ces établissements.

La loi n° 2003-17 du 17 octobre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin et la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée, dans le respect des principes définis par la constitution du 11 décembre 1990, ont hissé l'éducation au rang de la première priorité nationale.

Enfin, suivant le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, le décret n° 2021-570 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire a fixé les différentes structures et organes qui constituent le MEMP dans sa forme actuelle.

On note que le cadre législatif et réglementaire du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire est constitué d'un ensemble de textes juridiques portant sur les différents aspects de

gestion du sous-secteur. Il se résume en des lois et textes d'application (décrets, arrêtés, notes de service, notes circulaires) pris par les autorités.

L'état des lieux dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire a révélé quarante-sept (47) normes et standards de services publics.

Malgré toutes ces dispositions législatives et réglementaires mises en place par le ministère, des défis restent à relever. Il s'agit de :

- La vulgarisation et l'appropriation des textes réglementant les services au niveau du sous-secteur des enseignements maternel et primaire ;
- L'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines pour l'élaboration de nouveaux normes et standards et le suivi de leur mise en application.

IV. Présentation des principaux services et produits offerts aux citoyens et les standards y afférents

Le tableau 3 présente la typologie des services et produits offerts aux populations et qui sont en lien avec les textes et réglementations existants dans le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire.

Tableau 3 : Typologie des services et produits offerts aux populations

N°	DIRECTIONS	DIFFERENTS SERVICES/ PRODUITS	STANDARDS RELATIFS AUX SERVICES/PRODUITS FOURNIS	BENEFICIAIRES (APPRENANTS, PARENTS, ENSEIGNANTS, CP, INSPECTEURS, OSC, ...)	DELAI DE DELIVRANCE	REGLEMENTATION EXISTANTE (REFERENCES DES TEXTES ET ARTICLES LIES AUX SERVICES/PRODUITS)
1	DIRECTIONS DES EXAMENS ET CONCOURS	Elaboration du calendrier des examens et concours	Arrêté interministériel portant calendrier scolaire	Tous les acteurs du système éducatif	Selon la programmation	Arrêté portant AOF de la DEC/MEMP
2		Déroulement des examens et concours	Calendrier et arrêtés interministériels	Apprenants, parents, enseignants, Chefs d'établissements	1er au 2e lundi du mois de juin	AOF DEC
3		Délibération et proclamation des résultats			2e semaine en moyenne après la composition	
4		Tirage au sort des épreuves de CEP	Arrêtés et notes de service	Apprenants, parents, enseignants et autres acteurs	30 jours avant le déroulement du CEP	AOF DEC
5		Décision d'admission définitive	Données issues des résultats des différents examens et concours		06 mois après proclamation des résultats au plus tard	AOF MEMP
6		Statistique et informations diverses			En fonction de la complexité de l'information	AOF/DEC
7		Délivrance des attestations du CEAP, CAP option EP ou EM, du CEP et de relevés de notes de CEP aux usagers	- Fiche de demande à remplir ; - Paiement à la caisse ; - conditions de retraits définies	Apprenants, parents, enseignants	Une journée	AOF/DEC Article 15
8		Délivrance des diplômes du CEAP, CAP option EP ou EM, du CEP aux usagers			15 jours	AOF/DEC Article 15
9		Production et délivrance de l'authenticité de diplôme	- Réception de la demande adressée au DEC ; - Recherche des renseignements dans les décisions pour l'usager	Apprenants, parents, enseignants ou autres	15 jours	AOF/DEC

10		Consultation des copies des examens et concours sur requête des candidats ou des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des documents indispensables au candidat pour consultation ; - Reprise de la correction au crayon pour le CEP ; - Le candidat qui obtient gain de cause est rétabli dans ses droits. 	Apprenants, parents, OSC, et autres	01 mois	AOF/DEC Article 15
11		Rectification des erreurs sur les attestations et diplômes sur requête	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification du dossier du candidat aux archives/DEC ; - Rejet si les renseignements du dossier déposé sont les mêmes qu'au niveau des archives ; Prise de projet de décision portant rectificatif ; - Retrait du diplôme erroné et remise du document corrigé 	Apprenants, parents, et autres	06 mois	AOF/DEC Article 15
1	INSPECTION GENERALE DU MINISTERE	Mission d'audit et de conseil	<ul style="list-style-type: none"> - Audit de performances ; - Audit de conformité ; 	L'ensemble des services du Ministère	01 mois	Cadre de Référence de l'Audit Interne dans l'Administration de l'Etat
2		Mission d'étude et d'évaluation en matière administrative et de ressources humaines, économiques et financières	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la fiabilité et de l'intégrité ; - Suivi des recommandations 			
1	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL	Délivrance de pièces de dossier d'ouverture d'établissements privés maternels.		Parents, enseignants, promoteurs d'établissements	Toute l'année	AOF/DEM Article 5, alinéa 1 Décret N°2007-279 du 16 juin 2007
2		Préparation des textes et de modalités relatifs à l'évaluation des acquis des apprenants de la maternelle		Apprenants, enseignants, corps d'encadrement, OSC	Toute l'année scolaire	AOF/DEM
3		Conception du contenu des dossiers de préscolarisation des apprenants de la maternelle		Apprenants, enseignants, corps d'encadrement, OSC	Toute l'année scolaire	AOF/DEM
4		Suivi des enseignants dans la mise en œuvre des programmes		Apprenants, enseignants	Toute l'année scolaire	AOF/DEM

5		Suivi de la gestion pédagogique des écoles maternelles et des centres d'éveil de la petite enfance		Apprenants, enseignants, promoteurs d'établissements	Toute l'année scolaire	AOF/DEM
6		Promotion du relèvement du taux de préscolarisation		Parents, enseignants, promoteurs d'établissements	Toute l'année scolaire	AOF/DEM
7		Contrôle du respect des textes réglementaires dans les établissements privés		Enseignants, promoteurs d'établissement	Toute l'année scolaire	AOF/DEM
DIRECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION						
1		Consultation de documents		Apprenants, parents, OSC, et autres acteurs	Séance tenante	- AOF/MEMP ; - AOF/DSI
DIRECTION DE LA PLANIFICATION, L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES						
1		Attestation de présence au poste	Etablissement sur production de pièces requises	Tout agent en service au MEMP	03 semaines	-Arrêté portant AOF de la DPAF/MEMP - Décret portant AOF/MEMP
2		Attestation de prise de service	Etablissement sur production de pièces requises	Tout agent ayant pris service dans la fonction publique au MEMP	02 semaines	
3		Attestation de service	Etablissement sur production de pièces requises	Tout agent en service au MEMP	02 semaines	
4		Etat signalétique des services effectués	Etablissement sur production de pièces requises	Tout agent ayant servi ou en service au MEMP	02 semaines	- Arrêté portant AOF de la DPAF/MEMP - Décret portant AOF/MEMP
5		Titre de congé administratif	Prise de projet après avis favorable	Tout agent en service à la DPAF	72 heures	
6		Etat signalétique des services effectués	Etablissement sur production de pièces requises	Tout agent ayant servi ou en service au MEMP	02 semaines	
7		Autorisation de reprise de service				Article 15 de la loi n° 2015-18 du 1er septembre 2017 portant statut général de la fonction publique
8		Décision de rétablissement de salaire		Tout agent de l'Etat en service au MEMP	10 jours	
9		Signature de : - 1er contrat de travail administratif à durée déterminée ; - 2e contrat (renouvellement) ; - 3e contrat (à durée indéterminée)	-	Enseignants agents contractuels de droit public ; - Personnel administratif dont les CVA	03 mois	- Loi n° 2015-18 du 1er septembre 2017 portant statuts général de la fonction publique ; - Décret n° 2015-373

10		Contrat de travail des personnels non agents de l'Etat nommés par décret ou par arrêté ministériel		Personne non agent de l'Etat nommé par décret ou par arrêté	03 mois	du 24 juin 2015 portant régime juridique d'emploi des ACE ; - Décret n° 2015-593 du 21 novembre 2015 portant statut particulier des personnels enseignants de l'enseignement du 1er degré.
11		Avancement automatique d'échelons		- Enseignants agents Contractuel de Droit Public; - Personnel administratif et les CVA	03 mois	Loi n° 2015-18 du 1er septembre 2017 portant statuts général de la fonction publique
12		Reclassement, avancement d'échelons		Enseignants agents Contractuel de Droit Public	03 mois	- Décret n° 2015-373 du 24 juin 2015 portant régime juridique d'emploi des ACE ; - Décret n° 2015-593 du 21 novembre 2015 portant statut particulier des corps des personnels enseignants de l'enseignement du 1er degré.
13		Affiliation à la CNSS pour certains ayant droit	Sur demande du Gouvernement	- Enseignants ACDPE ; - Personnel administratif et les CVA		Loi n° 2015-19 modifiant en complétant la loi n° 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite.
14		Reversement en ACE	Sur demande du Gouvernement	Communautaires, éducateurs, personnel administratif et CVA		- Arrêté n° 601 du 1er septembre 2009 fixant les modalités d'application du décret n° 2008-377 du 24 juin 2008 portant régime juridique des ACE. - Décret n° 2008-377 du 24 juin 2008 portant

						régime juridique des ACE ; - Décret n° 2041-373 du 24 juin 2015 portant régime juridique d'emploi des ACE
15		Reclassement en A et B des enseignants du MEMP	Changement d'un corps de catégorie inférieure à un autre corps de catégorie supérieure	Enseignants, CP, IEPD	30 Jours	Décret n° 2015-593 du 21 novembre 2015 portant statut particulier des personnels enseignants de l'enseignement du 1er degré (Art. 32)
16		Reversement en fonctionnaire de l'Etat; des enseignants contractuels de la promotion 2007 et années antérieures	Changement de statut de contractuel en celui de fonctionnaire de l'Etat	Enseignants, CP, IEPD	30 jours	Décret n° 2015-593 du 21 novembre 2015 portant statut particulier des personnels enseignants de l'enseignement du 1er degré (Art. 32)
17		Avancement de grade (promotion) des enseignants du MEMP	Avancement dans l'un des grades ci-après : Grade initial, intermédiaire, terminal normal, terminal exceptionnel, hors classe.	Enseignants, CP, IEPD	30 jours	Loi n° 2015-18 du 1er septembre 2017 portant statuts général de la fonction publique (Art, 126)
18		Avancement d'échelon ou avancement automatique des enseignants	Changement d'échelon 1 à 12 dans chaque corps	Enseignants, CP, IEPD	30 jours	
19		Création et ouverture des écoles maternelles et primaires	Constitution d'un dossier	Communauté, toute personne	Dès validation de l'inscription	Arrêté n° 2007-279 DU 16/06/2007 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de gemination, de transfert, de fermeture, de changement de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général.

1	INSTITUT NATIONAL POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN EDUCATION	Inscription à la formation à distance en vue de la préparation du CEAP, CAP, CAFCP, CAIP	- Demande adressée au Directeur de l'INFRE ; - Formulaire d'inscription en ligne ; - Récépissé de versement des frais de formation	Enseignants, CP		Décret n ° 95/354 du 14/11/95 portant AOF de l'INFRE
2		Inscription à l'Université de vacances	- Inscription en ligne	Enseignants du primaire	Dès validation de l'inscription	
1	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Délivrance des autorisations d'enseigner	- Dépôt de dossier aux DDEMP ; - Prise d'un avant-projet de l'arrêté ; - Signature après appréciation du CNE	Tout postulant titulaire d'un CEAP, CAP, BAC sauf technique,	Chaque année après assise d'une commission	Arrêté n° 2007-279 DU 16/06/2007 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de germination, de transfert, de fermeture, de changement de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général. (Art. 43, 44, 49, 51 et 52)
2		Délivrance des autorisations de diriger	Constitution d'un dossier	Enseignants en activité ou retraités		
3		Attestation de possession des programmes et des guides de l'enseignant aux promoteurs d'établissements maternels et primaires privés	Vérification des guides et programmes d'études	Promoteurs d'établissements privés	Chaque année	
4		Elaboration du calendrier scolaire en liaison avec des structures compétentes		Tous les acteurs de l'éducation	Chaque année	
5		Délivrance de pièces de dossier d'ouverture d'établissements privés maternels.		Promoteurs d'établissements		

6		Répartition des emplois du temps et des crédits horaires des enseignants		Enseignants, apprenants, parents	Chaque année scolaire	AOF/DEP
7		Suivi de la gestion des vivres mis en place dans les écoles à cantines		Apprenants, enseignants		
8		Sensibilisation de la communauté pour leur implication dans la gestion des cantines		Parents, enseignants		
1	DIRECTION DE L'INSPECTION ET DE L'INNOVATION PEDAGOGIQUES	Etude et approbation des ouvrages scolaires et matériels didactiques	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'agrément ; - Mise en place d'une commission ; - Après travaux de la commission, prise d'une note de service portant agrément des ouvrages par le MEMP ; - Communiqué radio diffusé du MEMP 02 semaines avant la rentrée pour divulgation des ouvrages et matériels didactiques agréés. 	Auteurs des ouvrages et toute la communauté scolaire	Courant août de chaque année	Arrêté portant AOF/DIIP
2		Elaboration de décodables, de manuels de mathématiques et cahier d'activités français et mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> - Révision des curricula en mathématiques et en français ; - Elaboration des manuels et cahiers d'activités. 	Apprenants, enseignants, parents d'élèves, CP et Inspecteurs	Dès la rentrée scolaire	Recommandations de plusieurs évaluation internationales et nationales dont le PASEC2014
3		Expérimentation de l'enseignement/apprentissage de l'anglais au primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des documents pédagogiques et didactiques pour l'enseignement de l'anglais au primaire ; - Sélection des enseignants 	Apprenants, enseignants expérimentateurs d'anglais	Dès le mois d'octobre de chaque année d'expérimentation	Arrêté n° 124 du 09 octobre 2017 portant introduction de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire
4		Organisation des visites et inspections groupées dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des grilles d'inspection et des visites de classe ; - Déroulement de la mission d'inspection ; - Echanges avec les enseignants pendant le vécu pédagogique. 	Apprenants et acteurs du réseau d'animation pédagogique	Au cours de l'année scolaire	Arrêté portant AOF/DIIP

V. Présentation des parties prenantes, internes et externes

On distingue deux principaux acteurs des parties prenantes impliquées dans la fourniture de ses services essentiels. Ce sont :

- Les acteurs de l'offre au niveau des Directions Centrales (DPAF et DSI), des directions Techniques (DEP, DEM, DIIP, DEC), des organismes sous tutelle (INFRE), des Directions départementales des Enseignements Maternel et Primaire, des régions pédagogiques.
- Les acteurs de la demande : la communauté, les enseignants, les apprenants, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations de la Société Civile (OSC), les partenaires sociaux, les cadres de dialogue existants dont les Cadres Départementaux de Concertation des Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Cadres de Concertation des Acteurs de l'Education (CCAIE) installés dans les mairies, les Comités de Pilotage au niveau central, etc.

VI. Mécanismes/cadres de redevabilité existants

Le secteur de l'éducation en général et le sous-secteur des enseignements maternel et primaire en particulier, en dépit de l'importante allocation du budget national qui lui est consacrée, reste encore confronté à des difficultés qui entravent l'atteinte de ses objectifs.

C'est pourquoi, depuis quelques années, plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF), des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Organisations de la Société Civile (OSC) interviennent dans le système éducatif et dans divers domaines pour appuyer et accompagner l'Etat béninois dans la convergence de ses efforts vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD4.

Ces PTF et Organisations interviennent dans nos structures déconcentrées selon diverses approches et stratégies qu'il convient de mettre en synergie avec celles de l'Etat central et ses structures déconcentrées. Cette synergie d'action fait appel à la mise en place des cadres de dialogue. Ceci induit des mécanismes de redevabilité.

Quels sont donc ces mécanismes ?

Au nombre des mécanismes de redevabilité existants au niveau du sous-secteur, on peut citer :

- Les revues trimestrielles du sous-secteur ;
- La revue du secteur de l'éducation ;
- Les comités de pilotage de mise en œuvre des projets ;
- Les Cadres de Concertation des Acteurs de l'Education ;
- Les Comités de gestion ;
- Les Cadres Départementaux de Concertation des ONG intervenant dans le sous-secteur.

Les Cadres de Concertation des Acteurs de l'Education (CCAIE)

Dans le but de favoriser le dialogue entre les différents acteurs de l'éducation à la base, il a été créé dans les communes le Cadre de Concertation des Acteurs de l'Education. Ce cadre mis en place par arrêté communal, constitue un outil de gestion participative au niveau local pour

accompagner le processus de décentralisation et de déconcentration dans le secteur de l'éducation au Bénin.

La plus-value que les CCAE ont apporté aux communes est l'instauration d'un dialogue permanent entre les différents acteurs de l'école à la base dans le cadre du bon fonctionnement de l'école.

Le défi majeur est la pérennisation de l'expérience.

Pour rendre les différents cadres de concertation existants viables et durables, il s'avère nécessaire de rendre disponibles les ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement desdits cadres. De même, il serait utile que les partenaires d'appui aux communes harmonisent leurs démarches afin d'éviter la multiplicité des cadres de concertation. La perspective de mise en place d'un cadre intégrateur pourrait constituer une solution prometteuse. En attendant la prise en compte de ces défis par les différents acteurs concernés, les résultats atteints par la mise en place des cadres de concertation rassurent de ce qu'un renouveau de l'école de base est pour bientôt.

Les acteurs clés du Cadre sont :

- Conseil Communal : Maires et autres élus en charges de l'éducation ;
- Circonscription Scolaire : Chef de la Circonscription ; Conseillers Pédagogiques et autres enseignants ;
- ONG et PTF : Représentant des ONG et PTF actifs dans le secteur de l'éducation ;
- APE : Représentant des APE ;
- Association de Développement : Représentant des AD ;
- Partenaires Sociaux : Représentant des syndicats du secteur de l'éducation de base.

Les Cadres Départementaux de Concertation des Ong du sous-secteur des enseignements maternel et primaire (CDC-Ong/EMP)

Dans le souci de créer un creuset rassemblant toutes les Organisations Non Gouvernementales intervenants dans le sous-secteur en vue d'instaurer un dialogue permanent et inclusif pour le développement durable et d'œuvrer pour la promotion de l'éducation à la base, l'initiative de créer les CDC-Ong/EMP au niveau de chacune des directions départementales a été prise.

La mise en place de ces Cadres renforce les liens de coopération, de partage d'expérience et de dialogue entre les différents partenaires du système éducatif au plan local à travers des échanges entre acteurs et dans les creusets locaux de l'éducation.

Les Cadres ont été institués par la décision n° 102/MEMP/DC/DGM/CTDDC/ CTJ/CJ/DPP/SDC/SP du 09 mars 2021 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Cadre Départemental de Concertation des organisations non gouvernementales intervenant dans le sous-secteur des Enseignements Maternel et primaire (CDC-Ong/EMP).

La décision n° 102/MEMP/DC/DGM/CTDDC/CTJ/CJ/DPP/SDC/SP du 11 mars 2021 a consacré l'installation des membres de son bureau.

VII. Recommandations

Au terme des travaux, les recommandations ci-après ont été formulées :

- A l'endroit du Ministère des enseignements Maternel et Primaire :

- Actualiser les textes qui présentent des insuffisances ou limites ;
 - Veiller à l'élaboration des textes complémentaires ;
 - Former le personnel pour la fourniture de service de qualité aux usagers de l'administration.
- A l'endroit du Programme Redevabilité :
 - Accompagner les structures du ministère dans l'appropriation et la vulgarisation des normes et standards à l'endroit des agents de L'Etat et des usagers ;
 - Appuyer le ministère dans l'élaboration d'un répertoire des normes et standard réglementant la qualité de services aux usagers dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire ;
 - Appuyer les structures du ministère dans l'actualisation et l'élaboration des normes et standards.

Conclusion

L'état des lieux des normes et standards dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire a permis de constater que malgré l'existence d'un cadre juridique constitué d'une multitude de normes et standards visant à assurer une meilleure qualité de service aux usagers, des difficultés subsistent et sont liées entre autres, à :

- L'insuffisance de moyens pour leur vulgarisation ;
- La non appropriation par les acteurs à divers niveaux de l'administration, chargés de leur application ;
- La méconnaissance par les usagers de ces normes et standards (à revoir) ;
- La non existence de certains textes d'application ;
- L'insuffisance des ressources matérielles pour assurer le service aux usagers.

Au regard des difficultés ci-dessus évoquées qui inhibent la fourniture de façon efficace des services/produits aux bénéficiaires, il s'avère nécessaire d'actualiser certaines normes et standards qui ont révélé des insuffisances, pour les adapter au contexte actuel.

Aussi, faut-il veiller à une meilleure approbation de ces normes et standards par les différents acteurs du sous-secteur afin de mieux les vulgariser à l'endroit des différents usagers.

Pour ce faire, il convient que le sous-secteur, appuyé par ses partenaires techniques et financiers, mette en place un mécanisme participatif pour une meilleure connaissance des avantages et obligations des usagers afin que le service à leur offrir par l'administration soit de qualité.

Annexe : Analyse des normes et standards existants

N°	Intitulé/titre de la norme/standard	Objet ou domaine d'application de la norme/standard	Les utilisateurs de la norme/standard	Adaptabilité de la norme/standard	Niveau de connaissance de la norme/standard par les utilisateurs	Niveau d'utilisation de la norme/standard	Caducité de la norme/standard	Nécessité d'actualiser la norme/standard	Capacité (moyens et outils) institutionnelle pour l'application de la norme/standard	Obs
1	Loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Éducation Nationale en République du Bénin	Elle définit le cadre d'orientation du système éducatif au Bénin	Tous les acteurs du système éducatif	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Toutes les structures sont dotées des moyens pour l'application de la norme	
2	Loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant modification de la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Éducation Nationale en République du Bénin	Elle définit le cadre d'orientation du système éducation au Bénin	Les acteurs du système éducatif	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Toutes les structures sont dotées des moyens pour l'application de la norme	
3	Loi n° 2006-19 du 25 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin	Elle porte sur la répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en république du Bénin	Les acteurs du système éducatif	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	L'administration dispose des moyens	

										pour son application	
4	Décret n° 2018-395 du 29 août 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Education	Il veille à l'application stricte des textes du système éducatif	Tous les acteurs du système éducatif	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence de moyens		
5	Arrêté n° 013 du 25 mars 2019 portant organisation du Certificat d'Etudes Primaires	Il régit l'organisation et la tenue du Certificat d'Etudes Primaires	Les acteurs de l'école	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence des moyens pour son application		

6	Arrêté n° 012 du 19 février 2008 portant institution et organisation du Certificat d'Etudes Primaires des Personnes à Besoins Spécifiques (mal-voyants, non-voyants, sourds et infirmes moteurs d'origine cérébrales)	Il régit l'organisation et la tenue du Certificat d'Etudes Primaires	Les acteurs de l'école	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence des moyens pour son application	
7	Arrêté n° 190 modifiant et complétant les articles 4, 12, 13, 22, 25, 27, 28 et 29 de l'arrêté n° 012 du 06 août 2009 portant institution et organisation du Certificat d'Etudes Primaires des Personnes à Besoins Spécifiques	Il régit l'organisation et la tenue du Certificat d'Etudes Primaires	Les acteurs de l'école	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence des moyens pour son application	
8	Arrêté n° 099 du 14 juillet 2010 portant organisation des examens professionnels des enseignements maternel et primaire	Il régit l'organisation des examens professionnels	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence des moyens pour son application	

9	Arrêté n° 128 du 21 novembre 2017 portant organisation des examens pour l'obtention du Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique et du Certificat d'Aptitude Pédagogique option enseignements maternel et primaire dans les ENI	Il régit l'organisation du CEAP et CAP	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Oui	Oui	Existence de moyens	
10	Arrêté n° 035 du 12 février 2010 portant modalités de création, de réouverture, de transfert, de changement de	Il porte sur les modalités de création, de réouverture, de transfert, de changement de								
	dénomination, de scission et de fermeture des centres d'examen du Certificat d'Etudes Primaires	dénomination, de scission et de fermeture des centres d'examen du Certificat d'Etudes Primaires	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence de moyens	
11	Arrêté n° 013 du 19 février 2002 instituant le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique des enseignements maternel et primaire et de Base	Organisation du Concours Probatoire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique des enseignements maternel et primaire et de Base	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Existence de moyens	

12	Arrêté n° 100 du 15 juillet 2010 modifiant et complétant les articles 1 ^{er} , 7 et 8 de	Organisation du Concours Probatoire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de								
	l'arrêté n° 013 du 19 février 2002 instituant le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique des enseignements maternel et primaire et de Base	Conseiller Pédagogique des enseignements maternel et primaire et de Base	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Existence de moyens	
13	Arrêté interministériel n° 023 du 14 mai 2019 portant organisation du Certificat d'Aptitude à l'Inspection Primaire	organisation du Certificat d'Aptitude à l'Inspection Primaire	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence de moyens	
14	Arrêté n° 322 du 12 avril 1991 portant organisation des archives des Examens, Concours et Tests du Ministère de	Organisation des archives des Examens, Concours et Tests du Ministère de								
	Concours et Tests du Ministère de l'Education Nationale	l'Education Nationale	Les acteurs et les PTF du système éducatif	Non	Connu	Bien utilisé	Oui	Oui	Insuffisance de moyens	
15	Arrêté n° 158 du 24 décembre 2010 portant institution d'un droit sur l'établissement des relevés de notes et la délivrance des diplômes et attestations de diplômes au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	Il institue le droit sur l'établissement des relevés de notes et la délivrance des diplômes et attestations de diplômes au Ministère des Enseignements	Les acteurs du sous-secteur	Non	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence de moyens	

		Maternel et Primaire								
16	Arrêté interministériel n° 223 régularisation du 16 mai 2013 portant dispositions financières en matière de rétributions des indemnités et primes à l'occasion de l'organisation et du déroulement des examens et concours des ministères en charge de l'éducation nationale	Elle définit les rétributions des indemnités et primes à l'occasion de l'organisation et du déroulement des examens et concours des ministères en charge de l'éducation nationale	Les acteurs impliqués dans l'organisation et le déroulement de l'examen	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Existence de moyens	
17	Loi n° 91-008 du 25 février 1991 portant Charte des Sports en République du Bénin	Il régleme les activités sportives en République du Bénin	Les acteurs du système éducatif	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Existence de moyens	
18	Décret n° 2007-279 du 16 juin 2007 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de gémiation, de transfert, de fermeture, de changement de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général	Elle porte sur les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de gémiation, de transfert, de fermeture, de changement de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Moyennement utilisé	Non	Oui	Existence de structures pour son application	Actualisation en cours

		et secondaire général								
19	Arrêté interministériel n° 040 du 17 août 2021 fixant le calendrier de l'année scolaire 2021-2022 dans les établissements des enseignements maternel, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle	Fixe le calendrier scolaire	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Moyennement utilisé	Non	Non	Existence de moyens	
20	Arrêté interministériel n° 016 du 1 ^{er} octobre 2003 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans	Il fixe les sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles								
	les écoles et établissements d'enseignement secondaire général, technique et professionnel, publics et privés		Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Existence de moyens	
21	Arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs des écoles maternelles et primaires publiques	Conditions de nomination de directeur d'école dans le sous-secteur	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence de moyens pour son application	
	Arrêté n° 279 du 30 novembre 2016 portant institution, organisation et déroulement des	Conditions de déroulement des évaluations dans les classes des	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence de moyens pour	

22	évaluations dans les classes des écoles primaires publiques et privées	écoles primaires publiques et privées							son application	
23	Note de service n° 2905 du 18 décembre 2018 portant conditions d'autorisation des souscriptions dans les écoles maternelles et primaires	Règlemente les souscriptions dans les écoles	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Moyennement utilisé	Non	Non	Insuffisance de moyens	
24	Circulaire n° 2487 du 24 décembre 2019 portant responsabilité des directrices /directeurs d'écoles dans le fonctionnement des cantines scolaires	Règlemente le fonctionnement des cantines scolaires	Tous les acteurs de l'école	Oui	Pas assez Connu	Bien utilisé	Non	Non	Insuffisance de moyens	
25	Arrêté n° 103 du 26 novembre 2021 modifiant et complétant les dispositions de l'article 28 de l'arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques	Conditions particulières de nomination des directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Pas assez connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence de moyens	Vient de paraître
26	Circulaire n° 230 du 28 février 1977 portant prévention contre les accidents scolaires	Elle porte sur la prévention contre les accidents scolaires	Tous les acteurs du sous-secteur	Oui	Pas assez connu	Moyennement utilisé	Non	Oui	Insuffisance de moyens	
27	Circulaire n° 232 du 06 avril 1981 portant châtimts corporels	Interdiction de châtimts corporels	Tous les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Moyennement utilisé	Non	Oui	Insuffisance de moyens	
	Circulaire n° 0421 du 12 mars 2020 portant									

28	importance de la préparation de la classe et proscription des fiches standards	Préparation des classes et proscription des fiches standards	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Moyennement utilisé	Non	Non	Insuffisance de moyens	
29	Circulaire n° 0356 du 10 mars 2021 portant interdiction de l'occupation des espaces scolaires pour les manifestations (Relance)	Interdiction de l'occupation des espaces scolaires pour les manifestations	Tous les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Insuffisance de moyens	
30	Règlement intérieur des écoles primaires révisé n° 0548 du 26 mars 2018	Il fixe les comportements et attitudes des acteurs de l'école	Tous les acteurs de l'école	Oui	Connu	Moyennement utilisé	Non	Non	Insuffisance de moyens	
31	Communiqué n° 2103 du 13 janvier 2020 portant profil des enseignants à recruter par les promoteurs des établissements privés	Réglemente le recrutement des enseignants dans les écoles privées	Tous les acteurs						Insuffisance de moyens	
32	Politique nationale de santé scolaire et universitaire (année 2006)	Promotion de la santé scolaire et universitaire	Tous les acteurs du système éducatif	Oui	Pas assez connu	Bien utilisé	Non	Oui	Insuffisance de moyens	
33	Cadre d'orientation de la qualité scolaire (novembre 2019)	Il fixe l'orientation de la qualité scolaire	Tous les acteurs	Oui	Pas assez connu	Bien utilisé	Non	Non	Insuffisance de moyens	
34	extensions, scissions, fermetures, compressions, changements de dénomination, transferts et géminations des écoles maternelles et primaires publiques	Il fixe les conditions de création des écoles maternelles et primaires	Tous les acteurs	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence de moyens	
	Arrêté n° 097 du 04 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du	Il fixe les conditions du fonctionnement du CCN	Tous les acteurs	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Non	Existence de moyens	

35	conseil consultatif national des enseignements maternel et primaire									
36	Arrêté n° 028 du 17 avril 2008 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Technique d'Appui à la Décentralisation dans l'Education (CTADE)	Cadre de dialogue avec les autorités communales pour la mise œuvre et le suivi de la décentralisation de l'éducation	Structures centrale, déconcentrées et décentralisées	Oui	Pas assez connu	Moyennement utilisé	Oui	Oui	Absence de ligne budgétaire pour le fonctionnement du comité	
37	Guide d'appui à la gestion de l'école dans le contexte de la décentralisation	Gestion améliorée de l'école dans le contexte de la décentralisation	Tous les acteurs locaux de l'école	Oui	Pas assez connu	Moyennement utilisé	Non	Oui	Insuffisance de moyens pour une large vulgarisation du guide	
38	Ecole de Qualité Fondamentale (EQF) 3 ^{ième} définition	Elle fixe les normes requises pour avoir une école de qualité	Tous les acteurs de l'école	Oui	Connu	Moyennement utilisé	Non	Oui	Insuffisances des moyens financiers, matériels et humains	
39	Arrêté interministériel n° 094 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de la prime d'équipement et de la documentation allouée aux personnels enseignants de l'enseignement du premier degré	Fixe le taux et les modalités de jouissance des primes	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Moyennement utilisé	Oui	Oui	Existence de moyens	

40	Arrêté interministériel n° 095 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de l'indemnité de craie des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré	fixe le taux et les modalités de jouissance de l'indemnité de craie des personnels enseignants	Les acteurs du sous-secteur	oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Existence de moyens	
41	Arrêté interministériel n° 096 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de la prime unique de première installation allouée aux personnels enseignants de l'enseignement du premier degré	Fixe le taux et les modalités de jouissance de la prime unique de première	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Oui	Oui	Existence de moyens	
42	Arrêté interministériel n° 097 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de la prime d'habillement des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré	Fixe le taux et les modalités de jouissance de la prime d'habillement	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Pas assez connu	Moyennement utilisé	Oui	Oui	Existence de moyens	
43	Arrêté interministériel n° 098 du 13 septembre 2018 fixant le taux et les modalités de jouissance de la prime de risques inhérents à l'emploi des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré	Fixe le taux et les modalités de jouissance de la prime de risques	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Moyennement utilisé	Non	Oui	Existence de moyens	

44	Arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques	porte sur les conditions de nomination des directeurs d'écoles	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Oui	Oui	Existence de moyens	
45	Arrêté n° 103 du 26 novembre 2021 modifiant et complétant les dispositions de l'article 28 de l'arrêté n° 075 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs d'écoles maternelles et primaires publiques	Porte sur la nomination des directeurs d'écoles	Les acteurs du sous-secteurs	Oui	Bien connu	Bien utilisé	Oui	Oui	Existence de moyens	
46	Arrêté n° 206 du 12 août 2016 portant réglementation de la politique de mutation des personnels des enseignements maternel et primaire	Porte sur réglementation de la politique de mutation des enseignants	Tous les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Existence de moyens	
47	Arrêté n° 029 du 03 juillet 2019 portant réglementation des mutations des personnels administratifs du Ministère des EMP	Porte sur la réglementation des mutations des personnels administratifs	Les acteurs du sous-secteur	Oui	Connu	Bien utilisé	Non	Oui	Existence de moyens	